



ProVista et ProVista^{light}

Des capitaux en cas d'invalidité ou de décès par accident

Un accident grave bouleverse votre vie quotidienne et engendre des conséquences financières auxquelles il faut pouvoir faire face. Il est donc nécessaire de vous assurer une protection optimale afin de garantir votre niveau de vie.

Les couvertures en cas d'accident ProVista se déclinent en deux variantes:

ProVista

L'assurance d'un capital
en cas d'invalidité ou de décès

ProVista^{light}

L'assurance d'un capital
en cas de décès

Vos avantages

- Vous déterminez la somme que vous souhaitez assurer à la conclusion du contrat
- Le capital assuré est versé au(x) bénéficiaire(s), indépendamment d'autres assurances sociales ou privées
- Vous seul, ou vos proches, décidez librement de l'utilisation des capitaux versés
- Les accidents professionnels ou survenant dans le cadre de votre vie privée sont pris en charge, y compris en cas d'imprudence ou de négligence grave
- Vous bénéficiez d'une protection financière considérable pour une prime avantageuse
- Ces couvertures sont valables dans le monde entier

ProVista

Un capital en cas d'invalidité ou de décès par accident

Le capital versé en cas d'invalidité dépend de la somme assurée et du degré d'atteinte corporelle de la personne accidentée, déterminé selon le barème figurant dans les conditions particulières d'assurance ProVista.

Afin de garantir une protection accrue des cas graves (degré d'invalidité de plus d'un quart), les prestations sont augmentées selon un facteur progressif, au maximum 350% du capital assuré. Exemple:

Somme assurée en cas d'invalidité	Degré d'atteinte corporelle	Degré indemnité	Capital invalidité versé à l'assuré
Fr. 250'000.–	20%	20%	Fr. 50'000.–
Fr. 250'000.–	70%	200%	Fr. 500'000.–

Ce capital invalidité vous permettra, par exemple:

- > de transformer votre logement;
- > d'adapter votre véhicule actuel ou d'acheter un nouveau véhicule;
- > d'acheter du mobilier adapté;
- > de pallier une éventuelle diminution de votre revenu;
- > de financer des frais d'aide à domicile ou des mesures de réinsertion professionnelle;
- > de supporter toute autre dépense liée à votre situation.

L'assurance ProVista inclut également le versement d'un capital en cas de décès déterminé à la conclusion du contrat et versé aux bénéficiaires.

Libération des primes en cas d'invalidité ou de décès du chef de famille

Jusqu'à l'âge de 15 ans, les enfants au bénéfice d'une assurance ProVista sont libérés du paiement de la prime en cas d'invalidité ou de décès du chef de famille, allégeant ainsi les charges familiales.

ProVista^{light}

Un capital en cas de décès par accident

ProVista^{light} garantit à vos proches le versement du capital en cas de décès par accident que vous aurez déterminé parmi les possibilités suivantes:

- > Fr. 20'000.–;
- > Fr. 25'000.–;
- > Fr. 50'000.–;
- > Fr. 100'000.–;
- > Fr. 150'000.–;
- > Fr. 200'000.–.

Cette somme permettra à vos survivants, à leur convenance:

- > de régler les frais de succession;
- > de s'acquitter des loyers en cours;
- > de payer les factures courantes, les impôts;
- > de rembourser un emprunt, un leasing;
- > d'amortir une hypothèque;
- > de régler des frais de scolarité, d'études.

Les conditions particulières d'assurance ProVista et ProVista^{light} font foi.



En savoir plus sur ProVista et ProVista^{light}

Scannez et accédez au contenu en ligne

Hotline 0848 803 111 Fax 0848 803 112 Web www.groupermutuel.ch

Groupe Mutuel

Santé® Vie® Patrimoine® Entreprise®

Groupe Mutuel Assurances GMA SA

Rue des Cèdres 5 - Case postale - CH-1919 Martigny



Avenir Assurance Maladie SA – Easy Sana Assurance Maladie SA – Mutuel Assurance Maladie SA – Philos Assurance Maladie SA – SUPRA-1846 SA – AMB Assurances SA
Groupe Mutuel Assurances GMA SA – Mutuel Assurances SA – Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance-GMP – Mutuelle Valaisanne de Prévoyance – Mutuelle Neuchâteloise Assurance Maladie